



CESER

Conseil économique, social
et environnemental régional

Session de juin 2015

Commission « Formations, enseignement supérieur »

Rapporteur : M. Jean-Luc LE GUELLEC

**AVIS DU CESER SUR LA CREATION D'UNE OFFRE D'ACCUEIL
SUPPLEMENTAIRE EN LYCEE PUBLIC EN REPOSE AUX EVOLUTIONS
DEMOGRAPHIQUES A L'HORIZON 2020 ET 2030 SUR LE PAYS DE RENNES –
CHOIX DE LA LOCALISATION**

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Sur la base d'études démographiques et de prévisions d'effectifs de lycéens dans le pays de Rennes à l'horizon 2019 et 2023, le Président du Conseil régional au regard d'une analyse rationnelle des propositions remises par les villes de Betton et de Liffré propose de retenir celle de Liffré afin d'engager dès à présent les démarches administratives et techniques pour la préparation et la réalisation de cette opération. Il propose de donner délégation à la commission permanente pour donner son avis sur la structure pédagogique qui sera arrêtée par le Recteur.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a depuis plusieurs années alerté sur la nécessité de construction de nouveaux lycées publics pour répondre à la croissance constatée et prévisible de la démographie lycéenne en Bretagne et, en particulier, sur le Pays de Rennes. Le choix de la localisation à Liffré pour l'implantation d'un nouveau lycée dans le Nord-Est de Rennes constitue une accélération de la procédure. Le CESER en prend acte avec satisfaction tant il a déploré les retards pris dans ce dossier. Il regrette que l'échéance prévue pour l'ouverture de ce lycée soit la rentrée 2020 alors que dans le projet de BP 2015, la rentrée 2019 était envisagée.

Le document qui nous est soumis constitue, pour l'essentiel, une analyse comparée des propositions de localisation faites par les villes de Betton et de Liffré précédée toutefois d'un rappel des prévisions de la démographie lycéenne sur le Pays de Rennes ainsi que de l'ensemble des décisions déjà prises pour y répondre. Le document rappelle que la resectorisation engagée à la rentrée 2014 s'est accompagnée de travaux d'aménagement et de construction importants dans les lycées rennais, à Bain de Bretagne, à Monfort-sur-Meu et au Rheu et considère qu'en conséquence les capacités des lycées du secteur auront augmenté à l'horizon 2020 de 2 000 places. Cet accroissement des sites existants est considéré comme

l'équivalent d'un nouveau lycée. En termes de capacité d'accueil, sans doute, mais le CESER tient à faire remarquer qu'un nouveau lycée aurait généré des équipements nouveaux (CDI, infirmerie, services administratifs...) améliorant l'offre de services aux futurs lycéens, ce qui n'est pas le cas avec ces restructurations. Il est sans doute exagéré de les assimiler à la construction d'un nouveau lycée.

Les prévisions d'effectifs qui justifient, à juste titre, la construction d'un nouveau lycée dans le nord-est de Rennes sont rappelées. Le document reconnaît que le solde migratoire n'est pas pris en compte dans ces prévisions. Par ailleurs, le partage des effectifs entre les réseaux publics et privés reste considéré comme constant. Le CESER considère toujours qu'il s'agit de deux points faibles des prévisions présentées qui ne sont pas sans incidence sur la détermination de l'échéance souhaitable pour la construction d'un second nouveau lycée public sur le bassin rennais. Pour un argumentaire plus étoffé, le CESER renvoie à l'avis qu'il a adopté sur ce dossier à la session de décembre 2014.

Après une analyse détaillée des propositions faites par les villes de Betton et de Liffré, le choix proposé s'arrête sur Liffré. Le CESER n'a évidemment aucun a priori sur le choix de localisation préférable, mais considère que le choix de Liffré est pertinent dans la mesure où l'argument principal tient à la rapidité plus grande dans le lancement et le déroulement des opérations. L'urgence des réponses à la croissance des effectifs des lycéens du bassin rennais est telle que le CESER approuve cette décision.

Les propositions de la ville de Betton étaient recevables car répondant, aussi, aux enjeux liés à la démographie lycéenne et avec l'objectif de créer un nouveau lycée dans le nord-est de Rennes. L'amélioration des temps de transport moyen des élèves équivaut à celle découlant de la proposition de Liffré. Par contre, la proposition de Liffré est plus aboutie car anticipée de longue date (1987), le PLU de cette ville ne nécessitant aucune modification. La qualité des équipements sportifs existants à Liffré est, par ailleurs, un atout complémentaire pour cette ville.

Si l'approbation du CESER sur le choix proposé est sans ambiguïté, elle n'empêche quelques remarques :

- Ne pouvons-nous craindre une fragilisation du lycée de Fougères si certains élèves de Saint Aubin du Cormier quittent ce lycée pour celui de Liffré ?
- Compte tenu de la pression actuelle de la démographie lycéenne sur le bassin rennais, il n'est pas exclu que les restructurations en cours dans certains lycées ne suffisent pas à faire face aux besoins d'ici la livraison du lycée de Liffré.
- Le choix de la grande taille (avec la possibilité d'extension du nouveau lycée de Liffré à 1 500 élèves) est performante du point de vue des économies d'échelle budgétaires mais ne l'est pas du point de vue de la pertinence pédagogique, un lycée à taille humaine ne doit pas excéder 1 000 élèves.
- La croissance du nombre de lycéens dans la décennie à venir peut être significativement supérieure aux prévisions présentées ici, la construction d'un second lycée public sur le bassin rennais ne peut pas être reportée à l'horizon 2026.

**Ce projet d'avis du CESER
a été adopté en commission
à l'unanimité**